

ATELIER PROJET 4 :

« Le rôle des Régions dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle »

Coordonné par la Catalogne et Rhône-Alpes de septembre 2007 à juin 2008, l'atelier-projet Regio LLL a permis à 7 Régions et partenaires européens d'examiner le rôle des Régions dans la mobilité des jeunes en formation professionnelle et d'établir les bases d'une coopération interrégionale.

Au cours de cette période, une enquête a été lancée auprès des acteurs impliqués dans la mobilité afin de repérer les pratiques et actions existants en matière de mobilité. Elle a permis de confirmer la légitimité de l'action des Régions sur cette question et a abouti à 10 préconisations (<http://www.freref.eu/docs/fr/AP1---preconisations-final---FR.pdf>)

Le rôle important des Régions a été souligné dans les domaines suivants :

- Mobilisation de financements
- Facilitation (mise en relation d'établissements de formation de différentes régions)
- Promotion de la mobilité auprès des établissements de formation, des entreprises, des jeunes, etc.
- Reconnaissance des compétences acquises lors des périodes de mobilité

Depuis l'Université d'été de Thessalonique (septembre 2008) où ces préconisations ont été présentées, les Régions se sont engagés sur différents volets opérationnels et stratégiques.

1 – Volets opérationnels

Sur le volet opérationnel, plusieurs aspects ont été traités, permettant de mettre en avant le rôle des Régions.

a) Les Régions « facilitatrices » des échanges : le forum MOBIVET (préconisation n°3)

Les Régions peuvent jouer un important rôle de facilitateur afin de garantir la transparence et la sécurité, puisqu'elles connaissent les centres de formation de leur territoire, et sont à la fois en lien avec d'autres Régions européennes.

Dans cette optique, le 20 mars 2009, le Forum MOBIVET-REGIO (1^{er} Forum interrégional pour la mobilité des jeunes en FPI) a vu la participation de 13 Régions, accompagnées de centres de formation. Il a permis aux établissements de formation de différentes Régions de se rencontrer afin de constituer des partenariats pour la mobilité, et de leur apporter des éléments de soutien pour l'organisation de leurs projets.

Une vidéo et les résultats du forum sont disponibles sur <http://www.freref.eu/page.php?page=66>

Afin de poursuivre l'expérience à plus grande échelle, la Communauté française de Belgique organisera une nouvelle édition du forum aura lieu en 2010 à Bruxelles, dans le cadre de la Présidence belge de l'UE.

b) Les Régions « Reconnaissance des compétences acquises : le projet OPIR ECVET
(préconisation n°10)

Afin de faire de la mobilité une véritable valeur ajoutée dans les parcours de formation pour la qualification des jeunes, il est nécessaire de développer la reconnaissance officielle de la mobilité.

Plusieurs Régions partenaires se sont engagées dans le cadre d'un projet innovant d'expérimentation des ECVET (crédits européens pour la formation professionnelle).

L'objectif principal du projet est de développer un système d'unités de crédit relatif à 2 métiers, coiffeur et automatique, assurant aux apprenants le transfert et l'accumulation des unités d'acquis d'apprentissage. Il ne s'agit pas de concevoir des certifications communes, mais d'assurer une totale transparence de toutes les certifications organisées dans le champ de ces deux métiers.

Le défi est d'accepter que des jeunes aillent effectuer une partie de leur formation professionnelle dans des pays de culture différente et que l'évaluation effectuée à l'étranger soient acceptée et intégrée dans son pays d'origine (mobilité de 2^{ème} type)

Plus d'informations sur <http://www.freref.eu/page.php?page=64>

c) Les Régions et l'accompagnement des acteurs de terrain (centres de formation, entreprises, etc.) (préconisations n°4 et 5)

Afin d'outiller les Régions dans leur rôle d'accompagnement des acteurs de terrain, un groupe de travail interrégional a été créé.

Le 11 juin 2009, un premier séminaire interrégional a été organisé afin de mutualiser et capitaliser les outils juridiques facilitant la mobilité ,et ceux facilitant la sensibilisation des acteurs.

La FREREF est en train de repérer les outils européens et les classer selon leur intérêt. Elle va lancer un questionnaire auprès des Régions pour recueillir leurs bonnes pratiques en matière d'outils juridiques et de sensibilisation

Laurence Lefèbvre (chargée de projet Mobivet, FREREF), lance un appel auprès des Régions pour recueillir leurs initiatives et avis sur ces bonnes pratiques.

2 – Volet stratégique : la reconnaissance du rôle des Régions (préconisation n°1)

Afin de démontrer le rôle clé des Régions en faveur de la mobilité, la Catalogne a organisé les 26-27 mai la Conférence Européenne des Régions pour la Promotion de la Mobilité dans la Formation Professionnelle

La « Déclaration de Barcelone » a été présentée à cette occasion. Ce texte s'appuie sur les programmes et initiatives communautaires existantes et acte de la montée en puissance du fait régional en Europe sur ces questions. Il définit une série de rôles et de fonctions pouvant être pris en charge par les pouvoirs régionaux sur leurs territoires et en lien avec les autres Régions. Les Régions apparaissent donc comme les interlocuteurs principaux sur les territoires en articulation avec les niveaux et initiatives au niveau européen comme national.

La consultation lancée suite à la publication par la Commission européenne du Livre Vert sur la mobilité des jeunes est une opportunité pour également faire reconnaître le rôle des Régions dans la structuration de la mobilité.

Autres points abordés :

- Importance pour les formateurs de vivre une expérience de mobilité (mission d'étude, visite de contact) comme point de départ à la mobilisation des jeunes
- La mobilité des adultes en formation professionnelle : il est nécessaire de développer également des projets pour ces publics
- Importance de la mise en réseau des centres de formation d'une même Région pour qu'ils puissent échanger leurs expériences, se sentir moins seuls et bâtir des projets communs (ex du Schéma régional de la Mobilité – Auvergne)
- Le manque de connaissance linguistique n'est pas un obstacle à la mobilité des jeunes en FP, car l'expérience le prouve, les échanges sur des métiers techniques fonctionnent. D'autre part, la mobilité est un moyen très motivant de démontrer l'utilité des langues pour des publics au départ peu enclins à l'apprentissage des langues.
- La préparation avant le départ est une clé essentielle de la réussite des périodes de mobilité. Importance des témoignages de jeunes pour convaincre.

Questions soulevées :

Que fait-on des travaux entrepris par les Régions depuis 2 ans ? Comment les transmet-on à la Commission européenne ? Comment peut-on les élargir à d'autres Régions ?

Pistes d'actions complémentaires :

- Mieux connaître les personnes clé chargées de la mobilité dans chaque Région (point de contact) afin de faciliter les mises en relation (Cf. Groupe de travail sur l'accompagnement des porteurs de projet en Région)
- Evaluer les effets de la mobilité sur les jeunes, de façon à disposer d'arguments pour développer la mobilité en dépit de son coût. Les Régions qui le souhaitent pourraient mener un projet commun de récolte de données et d'investigation, à travers un projet européen

En conclusion, les Régions ne se demandent plus si elles sont légitimes pour jouer un rôle dans la promotion de la mobilité des jeunes en formation professionnelle : elles agissent. L'enjeu principal est maintenant d'inscrire la mobilité comme un passage systématique dans les parcours de formation professionnelle. Les Régions participant aux travaux de la FREREF sont prêtes à accueillir d'autres Régions intéressées par cette thématique et à développer des projets européens, des échanges de bonnes pratiques, des conventions bilatérales, etc.

Sophie ARI, 6 octobre 2009

Sophie ARI

Chargée de mission en Mobilité

Coordinatrice du Schéma régional pour le Développement de la Mobilité européenne

Direction du Développement Extérieur

Conseil régional d'Auvergne

13/15, av. de Fontmaure - BP 60 - 63402 Chamalières cedex

E-mail : s.ari@cr-auvergne.fr

Tél. : 0033 (0) 4 73 31 86 15 - Fax : 86 02

Mobile : 0033 (0)6 43 57 74 72

www.auvergne.org